

## Législature 2021-2026

Séance du 27 mars 2024

### Communication du Conseil communal au Conseil général

N°80

#### Gestion des écopoints

---

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les membres du Conseil général,

Pour faire suite à la communication n°66 du Conseil général du 20 décembre 2023, il paraît important de rappeler que la Commission des déchets a été informée de la décision du Conseil communal lors de la Commission du 21 novembre 2023.

Les membres de cette Commission ont pris acte des choix effectués, qui, pour la plupart, étaient recommandés, et notamment le changement pour les déchets spéciaux, les collecteurs d'huile, les appareils ménagers, électroniques et électriques et les sources lumineuses dans les écopoints de Vernay et de Rueyres-les-Prés.

Concernant la ferraille et les inertes, la récupération de ces deux déchets implique des bennes adaptées avec des bacs de rétention et un couvert, afin de protéger d'éventuelles fuites ou de traces de déchets toxiques comme l'amiante. De plus, la reprise de ces déchets nécessite des équipements de reprises sécurisés, et les écopoints des villages ne sont pas adaptés pour cela. Ces éléments ont été partagés également avec la Commission des déchets.

Lors de la séance ordinaire du Conseil communal du 29 janvier 2024, le Conseil communal a confirmé sa décision sur les changements de collecte aux écopoints de Vernay et Rueyres-les-Prés.

Veillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, nos salutations distinguées.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Eric Chassot  
Syndic

Armand Villadoniga  
Secrétaire général

**Conseiller communal responsable :** Joseph Borcard, Dicastère du domaine public (suppléante : Carole Raetzo)